

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Un organisme d'Industrie Canada

50, rue Victoria Place du Portage I Gatineau (Québec) K1A 0C9

Canadian Intellectual Property Office

An Agency of Industry Canada

50 Victoria Street Place du Portage I Gatineau, Quebec K1A 0C9

ANDREW WOODS 67 YONGE STREET TORONTO ONTARIO M5E 1J8 Date

27 avr/Apr 2015

Votre référence - Your reference

Numéro de dossier - File number 1725281

hackwärks

Requérant - Applicant

HackWorks

Marque de commerce - Trade-mark

HackWorks Logo

AVIS DE RÉCEPTION

Nous accusons réception de la demande d'enregistrement de cette marque de commerce ainsi que du droit de production de la demande. La date de production de cette demande est:

FILING NOTICE

Receipt is acknowledged of the application and filing fee for the registration of this trade-mark. This application's filing date is:

24 avr/Apr 2015

Pour toute correspondance veuillez inclure le numéro de dossier mentionné ci-dessus.

Pour obtenir des renseignements sur les marques de commerce veuillez signaler le 1-866-997-1936 ou visitez notre site Web au http://opic.gc.ca . De plus, vous pouvez obtenir de l'information concernant le statut de votre demande à partir de la Base de données des marques des commerce via notre site Web.

La Loi sur les marques de commerce prévoit un système d'enregistrement des marques de commerce. Il est important de remarquer que l'enregistrement d'une marque de commerce ne garantit aucunement que l'emploi de cette marque satisfera aux exigences d'autres lois, ou encore que cet emploi ne constituera pas une infraction à d'autres lois.

For all future correspondence please include the file number stated above.

For general information on trade-marks please call 1-866-997-1936 or visit our Web site at http://cipo.gc.ca. You may also obtain status information on your application from the Trade-marks Database on our Web site.

The *Trade-marks Act* provides a system for registration of trade-marks. It is important to note that the registration of a mark under the *Trade-marks Act* does not imply that its use will comply with the requirements of other statutes, or that such use will not constitute a contravention of other statutes.



